

REVENU  
QUÉBEC



# LE PROJET RESTO

---

Facturation obligatoire dans le secteur de la restauration

---



## SOMMAIRE EXÉCUTIF

Grâce aux nouvelles technologies, le projet Resto offre une approche unique au monde en matière de contrôle fiscal dans le secteur de la restauration. Il génèrera des revenus additionnels de plus de 2 milliards de dollars pour l'État.

## LE PROJET RESTO

Le projet Resto, aussi appelé Facturation obligatoire dans le secteur de la restauration, s'inscrit dans la volonté gouvernementale de retourner à l'équilibre budgétaire et de lutter contre l'évasion fiscale. Il marque l'aboutissement de dix années de recherches visant à enrayer l'évasion fiscale et le travail au noir dans le secteur de la restauration au Québec, où les pertes fiscales annuelles sont estimées à 419 millions de dollars.

Le principal objectif du projet, réalisé de 2008 à 2011, est de réduire les pertes fiscales dans ce secteur en obligeant les restaurateurs à déclarer leurs véritables chiffres d'affaires et à remettre à l'État la totalité des taxes payées par leurs clients.

Fondé sur un souci d'équité fiscale, afin que chacun paie sa juste part du financement des services publics, ce projet permet d'établir une saine concurrence dans l'industrie de la restauration, sans trop de répercussions sur les activités courantes des restaurateurs.

Le projet Resto repose essentiellement sur quatre mesures :

- l'obligation, pour tous restaurateurs, de remettre une facture à leurs clients;
- l'obligation, pour un grand nombre de restaurateurs, de produire leurs factures au moyen d'un module d'enregistrement des ventes (MEV);
- l'intensification des activités d'inspection de Revenu Québec;
- la réalisation d'une campagne de sensibilisation auprès du grand public.



# LE CARACTÈRE NOVATEUR DU PROJET RESTO

---

## Une approche unique en matière de contrôle fiscal

---

Au cœur de la solution technologique retenue se trouve le MEV, un appareil de pointe conçu par Revenu Québec et installé dans la plupart des restaurants du Québec.

Le MEV est un micro-ordinateur ultra-sécurisé qui se branche à une caisse enregistreuse ou à un système points de vente et à une imprimante de reçus.

Il reçoit les données, enregistre les transactions (ventes et taxes incluses) dans une mémoire sécurisée et transmet l'information nécessaire à l'impression d'une facture comportant un code à barres ainsi qu'une signature numérique unique garantissant son authenticité.

Utilisé en combinaison avec un ordinateur à main d'avant-garde conçu pour automatiser les processus d'inspection, le MEV constitue un outil de contrôle fiscal révolutionnaire, d'autant plus que l'analyse croisée des données du MEV est intégrée à la centrale de données de Revenu Québec!

C'est donc une nouvelle approche, unique au monde en matière de contrôle fiscal, qui est mise de l'avant par le projet Resto!



# DES RÉSULTATS IMPRESSIONNANTS

---

## Des revenus additionnels considérables

---

D'ici 2018-2019, l'organisation récupérera 2,4 milliards de dollars sous forme de taxes et d'impôts jusqu'alors impayés par les restaurateurs : un rendement de l'investissement incomparable!

En 2011-2012, le projet a rapporté plus de 160 millions de dollars en revenus additionnels (60 millions de plus que prévu) qui couvrent les coûts liés à 10 années de recherche, aux 3 années de réalisation du projet et aux subventions offertes aux restaurateurs.

---

## Des processus organisationnels plus efficaces

---

En plus des revenus supplémentaires générés, le projet Resto offre les avantages suivants :

- Le coût de l'inspection d'un restaurant est passé de 4 400 \$ à 190 \$ (diminution de 96 %).
- La durée d'une inspection est passée de 70 à 3 heures.
- Le nombre d'inspections annuelles est passé de 120 à 8 000, simplement en doublant l'effectif.
- Tous les restaurants du Québec peuvent dorénavant être inspectés en trois ans.
- Les restaurateurs qui omettent de déclarer une partie de leurs revenus sont plus facilement détectés, car les données recueillies par le MEV sont comparées avec celles de la centrale de données de Revenu Québec.
- Les dossiers d'inspection sont désormais complets et précis.

Revenu Québec peut maintenant détecter plus facilement les fraudes, déterminer les restaurants devant faire l'objet d'inspections ou de vérifications en priorité et s'appuyer sur un registre comptable fiable pour réaliser ses activités de vérification fiscale.



---

## Des répercussions minimales sur la clientèle

---

La réussite du projet est largement attribuable à la relation de confiance que Revenu Québec a réussi à établir avec les restaurateurs de sorte que cette importante réforme fiscale a été très bien accueillie dans l'industrie de la restauration.

Pour y parvenir, Revenu Québec a décidé :

- d'intervenir le moins possible dans les relations d'affaires en vigueur dans la restauration, en optant pour un modèle d'affaires fondé sur les acteurs de l'industrie;
- de veiller à minimiser les répercussions sur les restaurateurs, en concevant une solution technologique pouvant s'intégrer facilement à leurs opérations, fonctionner dans toutes les conditions et s'adapter aux systèmes utilisés dans les restaurants;
- de collaborer étroitement avec cinq associations de restaurateurs (représentant plus de 10 000 membres), en leur donnant l'occasion de
  - défendre les intérêts de leurs membres et de leur faire suivre l'information,
  - participer au projet pilote,
  - manifester leur appui au projet auprès des médias;
- de gagner l'adhésion des restaurateurs en tenant des conférences de presse, en diffusant des campagnes publicitaires et en les accompagnant concrètement dans l'application des mesures. Cela s'est traduit par la diffusion de plusieurs communications informatives, la mise en ligne d'une sous-section dans le site Internet de Revenu Québec ([revenuquebec.ca/resto](http://revenuquebec.ca/resto)) et la création d'un service d'assistance téléphonique.

---

## Le respect d'échéances très serrées

---

Les échéances annoncées ont été respectées :

- la réalisation d'un projet pilote de novembre 2009 à mai 2010;
- l'adoption d'un projet de loi et la prise de décrets en avril et en juillet 2010;
- l'entrée en vigueur de l'obligation, pour tous les restaurateurs, de remettre une facture à chacun de leurs clients à compter du 1er septembre 2010;
- la mise en place d'un programme de subvention pour les restaurateurs;
- le déploiement de 31 000 MEV dans 18 000 restaurants en moins de 14 mois;
- l'entrée en vigueur de l'obligation, pour les restaurateurs visés, de produire leurs factures au moyen d'un MEV à compter du 1er novembre 2011.



# UN FORMIDABLE POTENTIEL D'APPLICATION

Avec le projet Resto, le gouvernement du Québec s'est donné les moyens de lutter efficacement contre l'évasion fiscale et le travail au noir dans le secteur de la restauration.

---

## Une solution d'avenir

---

Cette solution technologique a été conçue pour pouvoir s'appliquer dans d'autres secteurs d'activité, tels les commerces de services et de détail. Déjà, plusieurs nouveaux projets sont à l'étude et permettront d'accroître encore davantage la rentabilité de l'investissement.

---

## Une grande visibilité à l'extérieur du Québec

---

La renommée du projet Resto place Revenu Québec à l'avant-scène de la lutte contre l'évasion fiscale dans le monde et a attiré l'attention de plusieurs organisations, notamment

- l'Agence du revenu du Canada;
- l'Internal Revenue Service, aux États-Unis;
- les autorités fiscales de l'Australie, de la Suède, de la Belgique, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario;
- la Federation of Tax Administrators, qui regroupe les États américains.



RESTO : Facturation obligatoire dans le secteur de la restauration

## LE PROJET RESTO : UNE SOLUTION TECHNOLOGIQUE COMPLÈTE ET EFFICACE POUR CONTRER L'ÉVASION FISCALE DANS LA RESTAURATION!



Système  
points de vente



Caisse enregistreuse



MEV



Ordinateur  
à main

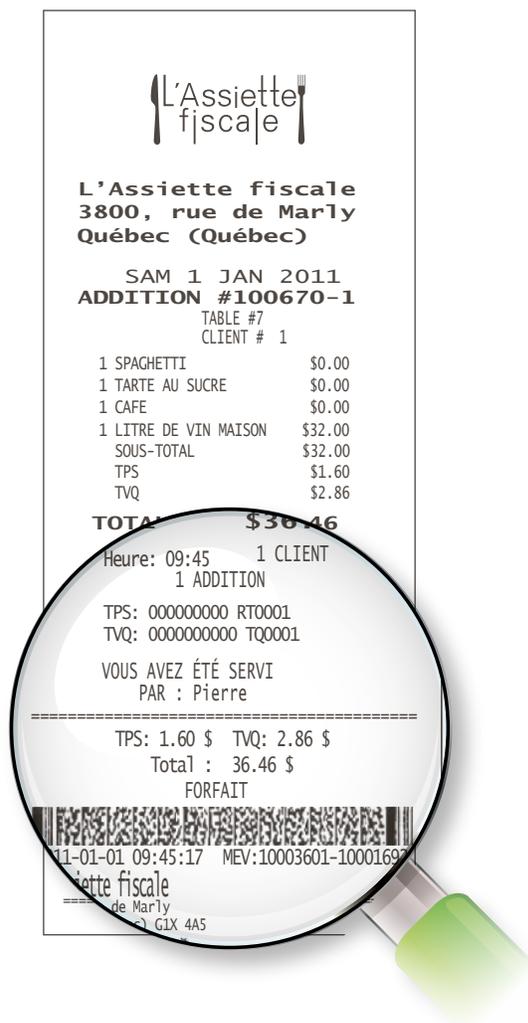


Imprimante  
de reçus



RESTO : Facturation obligatoire dans le secteur de la restauration

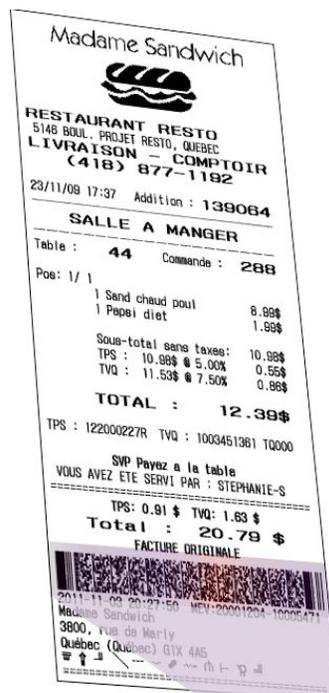
# LA FACTURE MEV PRÉSENTE TOUS LES RENSEIGNEMENTS EXIGÉS, DONT UN CODE À BARRES ET UNE SIGNATURE NUMÉRIQUE UNIQUE.



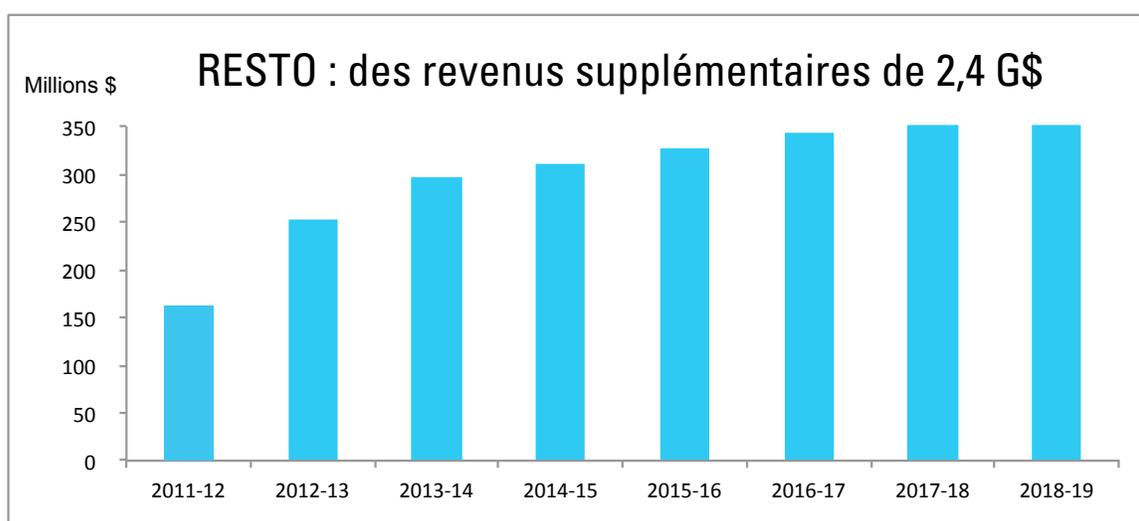


RESTO : Facturation obligatoire dans le secteur de la restauration

## L'ORDINATEUR À MAIN: UN OUTIL INDISPENSABLE QUI AUTOMATISE LE PROCESSUS D'INSPECTION!



## LE RESTO : UN INVESTISSEMENT QUI RAPPORTE!



<b>Revenus supplémentaires</b>	2 387,5 \$ millions \$
<b>Moins</b>	
Coûts de réalisation	34,4 \$ millions \$
Coûts des subventions aux restaurateurs	60,0 \$ millions \$
Coûts d'opération sur 7 ans (salaires et autres frais)	92,8 \$ millions \$
<b>Bénéfice net</b>	<b>2 200,2 \$ millions \$</b>



RESTO : Facturation obligatoire dans le secteur de la restauration

# RESTO : UN MODÈLE D'AFFAIRES GAGNANT!

